

Prospectus

Titre : Publication nationale sur le génie
Promoteur : Kim Allen, FEC, P.Eng., ancien chef de la direction
Chef de l'initiative : S/O

Objet

Faire partager des histoires qui démontrent comment les ingénieurs et la profession d'ingénieur contribuent à bâtir un monde meilleur afin d'inspirer une mobilisation à l'égard de la profession et de rehausser la position d'Ingénieurs Canada comme chef de file respecté dans le domaine.

Atouts

Contribution à l'atteinte des objectifs d'Ingénieurs Canada

- Les parties prenantes ont la preuve que les ingénieurs respectent des normes rigoureuses, qu'ils exercent leur profession avec compétence et intégrité et que leur travail et l'autoréglementation de leur profession profitent à la société (F-2).
- Les parties prenantes ont de l'information sur la façon dont le génie est exercé au Canada, et le génie est reconnu comme une profession attrayante (F-3).
- Les besoins professionnels, sociaux et économiques des ingénieurs sont satisfaits (F-3.5).
- Les responsables de l'élaboration des politiques basent leur processus décisionnel sur des études, des rapports, des tendances et de l'information (F-3.3).

Vision

La publication nationale sur le génie doit :

1. Faire connaître l'impact du génie sur la société en présentant des tendances, des innovations, des leçons tirées, des réalisations ainsi que des personnes qui rendent tout cela possible.
2. Permettre de tisser des liens avec la communauté des ingénieurs et de mobiliser celle-ci.
3. Démontrer et rehausser la confiance à l'égard de la profession.
4. Inciter les ingénieurs à s'engager davantage dans la profession.
5. Établir des liens entre les projets et programmes d'Ingénieurs Canada, d'une part, et les incidences positives présentées, d'autre part.

Principes

1. La profession est définie comme incluant les ingénieurs, les étudiants en génie, les diplômés en génie et les ingénieurs étrangers qui ont déposé une demande de permis d'exercice.
2. Les principales parties prenantes comprennent les organismes de réglementation, les ingénieurs, les élus fédéraux, provinciaux et territoriaux, les fonctionnaires, les professeurs des facultés de génie ainsi que les utilisateurs de services d'ingénierie.
3. L'utilisation des ressources disponibles est optimisée en tirant parti de l'expertise et des ressources de l'éditeur partenaire.
4. Ingénieurs Canada donne son approbation finale quant à l'ensemble du contenu éditorial.
5. Un statut est accordé aux partenaires des programmes d'affinité.
6. La publication est financée par les recettes qu'elle génère (c.-à-d. une initiative à coût neutre).
7. La publication se différencie d'autres publications du domaine du génie, car elle a une portée non technique.
8. Des articles d'intérêt national sont reproduits dans des revues d'associations constituantes.

Parties prenantes

Groupes consultés	Personnel d'Ingénieurs Canada : chef de pratique, Communications; chef de pratique, Affaires publiques; chef de pratique, Services aux membres; chef de pratique, Communications numériques Groupe des chefs de direction
Collaborateurs	CCDISA, AFIC, Institut canadien des ingénieurs, Académie canadienne du génie, Fédération canadienne étudiante de génie
Groupes informés	Conseil; Groupe des chefs de direction

Risques

1. Établissement d'un créneau qui plaira au lectorat ciblé.
2. Accès à des canaux de distribution.
3. Viabilité – publicités suffisantes pour permettre à l'éditeur partenaire de l'offrir sans frais.

Résultats des consultations

Ce qui suit résume les conclusions des consultations tenues pendant la réunion du Groupe des chefs de direction en mai 2015 :

- J'aime : « l'idée d'une voix, d'une image et d'une visibilité nationales fortes pour le génie. Cependant, au fil des ans, je me suis rendu compte que je suis de la vieille école. J'aime lire des

revues. J’hésite donc à emprunter cette voie. L’information est si abondante de nos jours que je ne réussis pas à suivre le rythme. »

- « Une synergie de la voix nationale de la profession a toujours semblé poser problème; il faut faire preuve de prudence au moment d’en faire un de vos objectifs principaux. »
- « Loi anti-pourriel – engagerons-nous une responsabilité? »
- « Probablement aucun intérêt à ce stade-ci » (deux commentaires de ce type).

Il ne sera pas donné suite à ce prospectus.